



**VISITE OFFICIELLE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU
MALI AU NIGER – 1-3 DECEMBRE 2012**

Communiqué Conjoint

A l'invitation de **Son Excellence Monsieur Issoufou MAHAMADOU**, Président de la République du Niger, **Son Excellence le Professeur Dioncounda TRAORE**, Président de la République du Mali, a effectué une visite d'amitié et de travail au Niger, les 1^{er}, 2 et 3 décembre 2012, à la tête d'une importante délégation.

2. Au cours de cette visite, les deux Chefs d'Etat ont eu des entretiens en tête à tête sur les questions bilatérales, sous-régionales, régionales et internationales. Ces entretiens qui se sont déroulés dans une ambiance empreinte de grande fraternité, ont permis aux deux Chefs d'Etat de dégager une identité de vue sur l'ensemble des sujets qu'ils ont abordés.

3. En ce qui concerne les relations bilatérales, les deux Chefs d'Etat ont passé en revue les différents domaines de la coopération entre leurs deux pays, en particulier les questions de sécurité et de coopération économique.

4. Les deux Chefs d'Etat se sont félicités des liens de fraternité et de solidarité agissantes existant entre les deux pays et ont exprimé la nécessité de renforcer cette coopération. Ils ont, à cet égard, instruit leurs deux Ministres chargés des Affaires Etrangères de convoquer, dans les plus brefs délais, la 8^e Session de la Commission Mixte Nigéro-Malienne de Coopération.

[Signature]



5. Le Président **Dioncounda TRAORE** a vivement remercié le Président **Issoufou MAHAMADOU** pour le soutien que le Niger continue d'apporter à son pays, depuis les graves évènements survenus au Mali, notamment par l'accueil, sur son sol de milliers de réfugiés.
6. Le Président de la République du Mali a tenu à rendre hommage et à saluer l'attitude de solidarité agissante et d'attachement à l'unité, à l'intégrité territoriale du Mali, témoignée dans les foras internationaux, notamment à l'Assemblée Générale des Nations Unies, à l'Union Africaine, à la CEDEAO, par le Président **ISSOUFOU MAHAMADOU**.
7. Les deux Chefs d'Etat ont exprimé leur grande préoccupation par rapport aux exactions et atteintes à la dignité humaine dans les zones occupées du septentrion malien. Ils ont insisté sur la nécessité de respecter les pratiques islamiques jusque-là observées dans la zone sahéenne. Dans le même sens, ils ont dénoncé la destruction des œuvres et monuments historiques, culturels et religieux qui relèvent du patrimoine matériel et immatériel mondial.
8. Les deux Chefs d'Etat ont pris acte des négociations en cours à Ouagadougou sous l'égide du Médiateur de la CEDEAO, le Président **BLAISE COMPAORE**. Ils exhortent vivement tous les mouvements rebelles maliens à renoncer à la lutte armée, à rompre définitivement avec AQMI, à rejeter le terrorisme, à reconnaître l'intégrité et l'unité territoriale du Mali ainsi que la forme républicaine et laïque de l'Etat.
9. A cet égard, les deux Chefs d'Etat se sont engagés à promouvoir la coopération et le partenariat entre les forces de sécurité et de défense des deux pays, notamment dans les zones frontalières pour combattre et neutraliser les réseaux terroristes, les enlèvements crapuleux, les trafics illicites d'armes, de drogues et de substances psychotropes.
10. Les deux Chefs d'Etat se sont félicités de la signature de l'Accord de coopération militaire entre le Niger et le Mali le 23 septembre 2010 à Bamako. Ils ont instruit les deux Ministres chargés des Affaires Etrangères d'engager sans délai la procédure de ratification dudit Accord en vue de permettre opportunément, sa mise en œuvre.



11. Abordant le contexte sécuritaire dans lequel se trouvent tous les Etats de l'espace Sahélo-saharien depuis le déclenchement de la crise libyenne, les deux Chefs d'Etat, après avoir analysé les conséquences de cette crise pour leurs pays, ont décidé de conjuguer leurs efforts en vue de restaurer la paix et la sécurité dans cet espace.

12. Les deux chefs d'Etat ont également exprimé leur attachement au principe d'un dialogue sincère pour parvenir à un règlement durable des différends. Ils réitèrent également leur détermination à œuvrer pour la stabilité dans cette partie du continent, afin de permettre aux pays de la sous-région de consacrer leurs ressources au développement.

13. A ce sujet, le Président **Issoufou MAHAMADOU** a réitéré le plein soutien du Niger aux efforts déployés par les pays membres de la CEDEAO et de l'Union Africaine, pour la paix, la stabilité et la sécurité dans l'espace sahélo-saharien.

14. Les deux Chefs d'Etat exhortent la communauté internationale et tout particulièrement les membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies, à prendre toutes leurs responsabilités pour soutenir les efforts de la CEDEAO et de l'Union Africaine en vue de la restauration et de la préservation de l'unité ainsi que de l'intégrité territoriale du Mali. Ils se sont, en outre, félicités de l'adoption du "*concept harmonisé des opérations pour le déploiement de la Force Internationale conduite par l'Afrique*".

15. Les deux Chefs d'Etat se sont félicités de l'adoption de la **Résolution 2071(2012)** et ont lancé un vibrant appel à l'endroit du Conseil de Sécurité des Nations Unies, afin qu'il soutienne formellement et ce, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la démarche de la CEDEAO pour la restauration rapide de l'intégrité territoriale, de l'unité, de la concorde et de la démocratie au Mali, **par le déploiement effectif de la Mission Internationale pour le Mali (MISMA)**



16. Appréciant le rapport du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies sur le Mali présenté le 28 novembre 2012 au Conseil de Sécurité, les deux Chefs d'Etat y ont noté un recul d'autant plus regrettable que les conditions d'existence des populations vivant sous le joug des groupes terroristes étrangers se sont, entre-temps, considérablement dégradées.

17. Ils ont à ce sujet également regretté l'affirmation du Secrétaire Général des Nations Unies, selon laquelle un groupe ethnique particulier aurait ses droits légitimes bafoués au Nord Mali. Ils regrettent que ledit rapport n'ait pas pris en compte les efforts substantiels déployés, depuis plus de vingt ans à la fois par le Niger et le Mali pour le mieux être de leurs minorités nationales ainsi que pour une gouvernance équitable et juste pour tous.

18. Dans le même cadre, appréciant les craintes exprimées par le Secrétaire Général dans son Rapport au Conseil de Sécurité quant aux risques liés à une intervention militaire, les Présidents **ISSOUFOU MAHAMADOU** et **DIONCOUNDA TRAORE** considèrent non seulement que les risques éventuels liés à une opération ponctuelle encadrée et supervisée par la communauté internationale ont été cernés mais qu'ils ne sauraient, en aucune manière, constituer un obstacle à l'impératif de la libération des populations maliennes subissant depuis plus de huit mois, le martyre imposé par les terroristes et les trafiquants de drogues étrangers qui occupent leur territoire.

19. Le Président de la République du Niger, **Son Excellence Monsieur ISSOUFOU MAHAMADOU** a exprimé à nouveau au **Professeur DIONCOUNDA TRAORE**, au Gouvernement et à l'ensemble des Forces Vives Maliennes le soutien et les encouragements du Niger ***dans le sens de la poursuite du dialogue national sans exclusive en vue d'une issue*** heureuse de la Transition et l'organisation sur toute l'étendue du territoire, d'élections libres et transparentes, sur la base d'un chronogramme à convenir.



20. Les deux chefs d'Etat se félicitent du communiqué de la France suite au rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur la crise malienne et soutiennent les actions de la France dans l'objectif de l'élaboration et de l'adoption d'une résolution du Conseil de Sécurité autorisant le déploiement d'une force militaire internationale pour assister l'armée malienne dans sa mission de restauration et de défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Mali.

21. Evoquant la situation dans les pays voisins, les deux Chefs d'Etat se sont réjouis des élections en Libye et ont tenu à féliciter l'ensemble du peuple libyen, pour la grande maturité dont il a fait preuve. Ils ont émis le souhait que les Autorités libyennes œuvrent sans relâche à la reconstruction de la Libye nouvelle, dans un esprit de réconciliation nationale et d'harmonie, tant à l'intérieur qu'avec ses voisins et au-delà. Le Mali et le Niger, voisins de la Libye, sont disposés à apporter tout leur appui à cette entreprise.

22. S'agissant de la situation au Nigeria, les deux Chefs d'Etat condamnent, avec vigueur, la violence aveugle dont sont victimes les populations nigérianes et les attentats perpétrés contre les lieux de culte. Ils expriment leur solidarité avec le Gouvernement et le peuple nigériens.

23. Sur le plan Régional les deux Chefs d'Etat ont procédé à un examen de la situation sociopolitique qui prévaut sur le continent africain. Ils ont à cet égard, réaffirmé leur engagement à contribuer à la promotion de la bonne gouvernance et au renforcement de la démocratie en Afrique.

24. Abordant la question du terrorisme international, véritable fléau dans les relations internationales et dont l'Afrique est de plus en plus victime, les deux Chefs d'Etat ont condamné vigoureusement ce phénomène et se sont félicités de la mobilisation de la Communauté internationale en vue de son éradication.



25. S'agissant du développement économique et social de l'Afrique, les deux Chefs d'Etat ont souligné la nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud et inter africaine, afin de promouvoir le Développement Durable des pays de la région, conformément à la Déclaration de BUSAN sur l'efficacité de l'aide, adoptée le 1^{er} décembre 2011. *Les deux Chefs d'Etat ont souligné la relation intime qui existe entre la sécurité, la démocratie et le développement.*

26. Evoquant la situation conflictuelle au Moyen-Orient, les deux Chefs d'Etat ont appelé à la poursuite des efforts notamment dans le cadre de l'Organisation de la Coopération Islamique et de l'Organisation des Nations Unies pour une paix juste et durable en application des pertinentes résolutions y relatives. Ils se sont félicités du vote massif à la 67^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies de la Résolution A/RES/67/19 accordant le statut d'Etat Observateur à la Palestine, prélude à l'avènement d'un Etat de Palestine indépendant et souverain aux côtés de l'Etat d'Israël.

27. Au terme de sa visite, Son Excellence Monsieur **Dioncounda TRAORE**, Président de la République du Mali, a remercié, au nom du peuple et du gouvernement maliens, le peuple et le gouvernement nigériens, en particulier, Son Excellence Monsieur **Issoufou MAHAMADOU**, Président de la République du Niger, Chef de l'Etat, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité africaine qui lui ont été réservés, ainsi qu'à la délégation qui l'accompagne.



28. Son Excellence le Professeur **Dioncounda TRAORE**, Président de la République du Mali, a adressé une invitation à Son Excellence Monsieur **Issoufou MAHAMADOU**, Président de la République du Niger pour effectuer une visite d'amitié et de travail en République du Mali. Cette invitation a été acceptée avec plaisir et la date sera fixée par voie diplomatique.

Fait à Niamey, le 2 décembre 2012

Pour la République du Niger
MOHAMED BAZOUM



Ministre d'Etat, Ministre des Affaires
Etrangères, de la Coopération,
de l'Intégration Africaine et des
Nigériens à l'Extérieur

Pour la République du Mali
TIEMAN HUBERT COULIBALY



Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération Internationale